

MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS A 5 HEURES DU SOIR.

TAHITI, 15. — N° 8.

TE VEA NO TAHITI.

Maharae nua 24 no Fepeurari 1866.

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance).
 Un an, 10 fr.
 Six mois, 6 fr.
 Trois mois, 3 fr.
 Un numéro, 20 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces s'adresser
 AU MINISTRE DE LA POSTE,
 Imprimerie du Gouvernement.

PRIX DES ANNONCES au complet/
 Les 20 premières lignes : 20 c. la ligne.
 Au-delà de 20 lignes : 25 c. la ligne.
 Les annonces relatives au palet à moitié du prix de la première insertion.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Multatuli.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Avis administratif. — Tribunal criminel : condamnations. — Faits divers. — Vaisseau : La Chute du ciel. — Avis aux navigateurs : l'Phare de la Nouvelle-Calédonie. — Mouvement commercial. — Mouvements du port. — Marché de Pâques. — Taliefa d'usage. — Annonces.

PARTIE OFFICIELLE.

Par ordre en date du 15 février 1866, M. de la Taille, capitaine d'art-major du génie, a pris, à compter dudit jour, le commandement de la chiefferie du génie et la direction du service des ponts et chaussées, en remplacement de M. le capitaine Thouroude, appelé à rentrer en France.

Par décision en date du 19 février 1866, le sieur Pétra, 1^{er} maître de manœuvre, est nommé maître de port, en remplacement du sieur Salé, nommé gardien du phare de Haapapa.

PARTIE NON OFFICIELLE.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR.

Service des Contributions. — Paste aux lettres.

Le courrier mensuel sera fait, du 1^{er} au 5 mars prochain, par le trois-mâts du Protectorat *Isavia*, de la maison J. Brander.

Le sac de la correspondance sera formé la veille du départ à 8 heures du soir.

Le public est prévenu que, le même jour, à 5 heures de l'après-midi, le bureau de la poste sera fermé pour la délivrance des timbres-poste.

Inscription maritime.

Le lundi 12 mars 1866, à midi, il sera procédé, par les soins de l'administration, à la vente aux enchères des effets mobiliers, bijoux, etc., appartenant à la succession du sieur Etienne, Nohivien, matelot de 2^e classe, décédé à bord de la frigate *Nérotide*, le 15 septembre 1865.

Cette vente se fera dans les bureaux de l'inscription maritime.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

Service de l'imprimerie.

Le N° 12 du *Bulletin officiel des Etablissements*, année 1865, a été déposé aujourd'hui au bureau de la poste.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

Tribunal Criminel.

Audience du 20 février. — Par arrêt du Tribunal Supérieur, siégeant en matière criminelle, en date du 20 février 1866, les crimes :

Mahuta a Vaeta, âge inconnu, né à l'île Raivavae, chef-matou du district de Faan, y demeurant ;

Ahuteru a Roie, âge inconnu, né à Teahupo, pêcheur, demeurant à Faan ;

Et Haapapuru a Papauru, âge inconnu, né à Raia-tea, cultivateur, demeurant à Faan ;

Reconnus coupables, le premier de subornation de témoins, les deux autres de faux témoignage en matière criminelle au faveur de l'accusé, ont été condamnés :

Mahuta et Ahuteru, chacun à cinq ans de réclusion ;

Haapapuru à un an d'emprisonnement ;

Et tous trois solidairement aux frais du procès ;

Par application des articles 361, 363 et 401 du Code pénal, combinés avec l'article 463 du même Code, relatif aux circonstances atténuantes dont le bénéfice a été attribué au nommé Haapapuru.

Pour extrait conforme :

Le Greffier, A. BOCCAR.

Tribuna Cereminiara.

Haava raa no te 20 no fepeurari. — Na roto i te hoo fiafara raa a te Haava raa Rahi, i te rave raa i te ohipa cereminiara, no te 20 no fepeurari 1866, na taita ra o :

Mahuta a Vaeta, aore i itea hia te matatibi, i Raivavae te fauau raa, rastira-matou no te mataeina raa a Faan, e tia hui i reira te parahi raa ; o

Ahuteru a Roie, aore i itea hia te matatibi, i Teahupo te fauau raa, e rava i te toroa, e tia i Faan te parahi raa ; o

Haapapuru a Papauru, aore i itea hia te matatibi, i Raia-tea te fauau raa, e fauau te toroa, e tia i Faan te parahi raa ; o

Tei itea 'nae hia e ua haa, te matamua raa i te haa fauati e te ite,

e i topti iho i te haa ite haavare i roto i te ohipa cereminiara, no te parau raa i te taita i parahi, na fauati 'nae hia ia :

O Mahuta e o Ahuteru i te paa matatibi i te taita eiaa raa i roto i te auri, mai te ite ore i rapae :

O Haapapuru raa i te haa matatibi i te mau raa i roto i te auri ;

E o rontou taita raa i te auhu i te mau taita no te haava raa ;

Mai te faan raa i te mau irava 361, 363 e te 401 no te paa raa taita raa, e mai te amui aon mai i te irava 463 no taita paa raa taita raa, no te mau vahia raa eiaa i te haamama rii hia i te taita o tei fauati hia i nia la Haapapuru.

E hooa tu mau :

Te Papai-papau, A. BOCCAR.

LA FRÉGATE « THÉMIS » A NEW YORK.

On écrit de New York, le 21 septembre : L'arrivée en rade de New York de la frégate française *la Thémis*, sur laquelle flottait le pavillon du contre-amiral baron Didot, commandant de la division navale impériale des Antilles, du golfe du Mexique et de l'Amérique du Nord, vint d'être l'occasion de nombreux échanges de politesses.

Les visites faites par l'amiral français aux autorités américaines résidant dans cette ville lui ont été rendues avec le plus court et le plus empressé. Après avoir fait les honneurs de son bord au commandeur Bell, commandant de l'arsenal de Brooklyn, et au major général Hooker, commandant en chef du département militaire de l'Est, le baron Didot a reçu la visite de M. Gunther, maire de New York, et de Wood, maire de Brooklyn, accompagnés de plusieurs notabilités.

Le *New York Herald* a publié sur cette visite un article dont voici les principaux passages : « Il y a 20 ans, sur l'invitation du contre-amiral baron Didot, S. H. le maître de notre ville a rendu visite à la frégate française *la Thémis*, actuellement en rade. Il était accompagné de M. Wood, maire de Brooklyn, de M. Charles O'Connor (célèbre avocat new-yorkais), de M. Louis Borg, général du consulat général de France, et de M. Sayre (premier médecin de la ville), du juge Hilton, et de M. Aubon (ancien substitut de l'attorney de district), etc. Deux bateaux, mis en mouvement chacun par seize vigoureux matelots, conduisirent ces messieurs au pied de l'escalier de la frégate, sur le pont de laquelle les attendaient le contre-amiral et son état-major en grand uniforme. Le musique joua l'air national américain *Mei Columbia*, tandis que les matelots présentaient les armes, et que M. Louis Borg montrait successivement au baron Didot ses honorables visiteurs, qui inspectèrent le *Thémis* dans le plus grand détail, admirant la perfection du modèle sur lequel elle a été construite et la propre coque de son aménagement.

« Du premier pont jusqu'à la cale, tous les objets étaient rangés avec l'ordre et la symétrie caractéristiques de la nation française ; les canons, polissoient, les sabres étaient appendus aux murailles, les hamacs soigneusement serrés, et tout dénotait la discipline parfaite qui règne dans la marine impériale. Cette propreté se faisait encore plus sentir dans l'hôpital, qui ne renfermait qu'un seul malade. Les chambres des officiers brûlaient par le goût, au lieu de l'élégance de leur installation ; l'appartement de l'amiral lui-même est meublé avec un luxe qui rappelle les salons les plus splendides.

« La *Thémis* a été construite il y a cinq ans ; elle réunit donc toutes les combinaisons de la science moderne. C'est une frégate à vapeur, armée de 32 canons, et montée par quatre cent soixante-dix hommes d'équipage. Le baron Didot est petit-neveu de M. Girard, qui fut envoyé par Louis XVI, en qualité de premier représentant de la France aux Etats-Unis, et qui conclut le premier traité avec cette république.

« Après avoir fait le tour du navire, les invités passèrent au salon, où un somptueux déjeuner leur fut servi. L'amiral français, qui avait à ses côtés les maires de New York et de Brooklyn, fit les honneurs de sa table avec cette courtoisie et cette gracieuse affabilité qu'on rencontre rarement ailleurs que chez nos compatriotes. Au dessert, il but à la santé de M. Gunther. Le maire le remercia de son hospitalité, en assurant des sentiments de sympathie de la ville et du peuple américain tout entier pour la nation française, ses plus anciennes alliées.

« M. Louis Borg lui répondit, au nom de l'amiral, déclarant que cette sympathie était réciproque, et en exprimant le vœu que la France pût bientôt rendre le même accueil à un bâtiment américain arrivant dans ses parages.

« Les invités furent ensuite congédiés de leurs hôtes et leur départ fut salué par quinze coups de canon. »

FAITS DIVERS.

L'emploi de la vapeur et des forces mécaniques appliquées à l'entretien des chaudières des grandes voies publiques se généralise chaque jour davantage en France. Aujourd'hui, un certain nombre de lavoirs mécaniques, français-champagne par un cheval, fonctionnent sur divers points de Paris, au grand avantage de la promptitude du travail et des agents de la salubrité, décaissant ainsi de la partie la plus pénible de leur tâche. En même temps

Pour pouvoir constater que le rouleau compresseur à vapeur affecté à l'œuvre de ces chaussées nouvellement chargées a conquis de nombreux droits de cité. Ce puissant engin, qui pèse environ 12,000 kilogrammes, se manœuvre avec une facilité remarquable, et est capable de voir l'aisance avec laquelle il fait élever sous ses rouleaux de toute les galets de la chaussée. Deux hommes, un mécanicien et un chauffeur, suffisent à sa conduite.

Parmi les Indiens qui peuplent encore les rives du Pacifique se trouvait une femme du nom de Maria Ignacia, qui vient de mourir à Santa-Barbara. Elle était l'une des principales adoptées de la mission qui l'avait catéchisée. Depuis son enfance elle appartenait à la mission où elle avait été baptisée et mariée. Elle fut mère de nombreux enfants. Son vénéralable époux est mort il y a deux ou trois ans dans sa petite patrie, cédant des autorités fait au moment de la sécularisation des biens des missionnaires. Sur sa propriété Maria Ignacia avait construit une ferme, plantée en vigne, formée en verger, et bientôt elle possédait deux cents dres de bétail et beaucoup de chevaux. La sécularisation de 1863 fit périr la plupart des animaux de la ferme; cependant la succession de Maria Ignacia se composa encore d'assez de bétail pour n'être pas dédaignée des enfants de la vieille Indienne.

Cette femme était la terreur des Indiens et des campagnards, qui la considéraient sous une autre lumière, à la réputation d'exercer une grande influence sur les Indiens, surtout sur les plus pauvres. A certaines époques de l'année, elle rassemblait les Indiens de tous les environs et les conduisait la nuit au bord de la mer, où elle se livrait, aux heures de l'été et de reflux, à de cérémonies pratiques de magie au moment où l'une se levait.

Elle était très-redoutée des vieux Indiens, car elle était vindicative et personne n'échappait à son ressentiment. Toutefois sa plus grande force était dans la poltronnerie et la superstition de ses contemporains, car les jeunes gens la craignaient peu.

Quoique Maria Ignacia fût un de ces types dont s'emparent les romanciers et les librettistes, son visage n'offrait pas de traits particuliers. Elle ressemblait à tous les Indiens du pays. Elle avait le beau visage, les cheveux longs, argentés par la vieillesse, le regard perçant et des dents supérieures. Elle était petite et maigre. Maria Ignacia, par son influence sur les Indiens, continuait ses semblants de magie en dévotion des pères missionnaires qui ne pouvaient les approuver. Elle est néanmoins morte en règle avec la religion qu'elle avait adoptée, car elle est confesseur et a été enterrée chrétiennement.

— On lit dans le *Journal d'Antes* : Un vieillard de 83 ans, vert, gaillard et promettant encore de longs jours, fut l'orgueil de la commune de Long (Somme). Parti encore enfant, il y a de cela au moins 70 ou 75 ans, pour faire fortune. M. Provost a pu, par son indomptable activité dans les affaires maritimes, amasser une assez jolie fortune, et son premier soin, après l'avoir réalisée, a été de venir se reposer pour toujours dans son pays natal. Vag et sans enfants, il est mort, et son corps est allé à l'enterrement. Ses deux neveux et nièces : « Mes amis, a-t-il dit, je ne veux pas ressembler aux épouses qui font le bien après leur mort parce qu'elles ne peuvent faire autrement ; j'ai passé qu'un peu d'aise laissent grand bien, je serais heureux de vous voir marcher dans la voie que j'ai suivie, car moi aussi des ans n'en ont que je n'ai aidé. Or, voir vos petites parts en attendant que je n'aie plus besoin du reste qui me fera vivre au milieu de vous. » Et il leur compta à chacun 5,000 francs.

Ce changement subit de situation de cet ouvrier familial qui jusqu'à présent n'était allé à l'église que par un coup d'État par les habitants, beaucoup d'applaudir à cet acte de générosité.

« Je suis, disait-il à l'ecclésiastique, que mon mécanisme commence à user ; l'huile il y serait rière ; il l'a fait une. »

Evidemment le digne homme voulait parler de ses jambes et non de son cœur.

— Dans un moment de colère, et par un acte de brutalité révolutionnaire, une femme vient de causer la mort de sa fille, à Essores. Le *Moniteur de Calvados* rapporte ainsi ce fait : La femme Fortin, propriétaire, assise à table, mangéait sa soupe pendant que sa fille, âgée de dix-huit ans, reposait des bouts de manches. Sa mère lui dit de cesser son travail et de se préparer pour aller à la messe, dont l'heure approchait. Sans tenir compte de l'observation qui lui était faite, et croyant avoir le temps, la fille Fortin continua son repas. Alors la mère, furieuse du peu d'empressement que mettait sa fille à lui obéir, saisit son couteau sur la table et le lui jeta à la face. Ce couteau, à la lame très-aiguë, fut lancé avec une telle force qu'il pénétra jusqu'au manche dans le côté droit du cou de la pauvre fille et lui coupa l'artère carotide. Malgré cette affreuse blessure, elle fut encore la force de se sauver jusqu'à la laitière. La femme Fortin, désespérée des suites de sa violence, courut après sa fille et s'efforça de retirer le couteau de la blessure. La malheureuse victime, portée sur un lit, mourut peu de temps après, sans avoir repris connaissance, malgré tous les soins dont elle a été entourée.

— On lit dans le *Moniteur* : Nous avons assisté le 2 octobre à des expériences qui ont eu lieu à Paris sur les bords de la Seine, entre les ponts de la Concorde et des Tuileries. Ces expériences avaient pour but de démontrer la possibilité d'extinction de l'appareil qui MM. Courties et Mouget, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 10, ont fait connaître sous le nom de l'*Extincteur*. Un nombre considérable de personnes présentes à ces expériences ont, par leurs acclamations, témoigné du vif intérêt qu'elles présentaient au succès d'un appareil qui, dit, avant tout, devant l'égide et le protecteur de nos familles contre le fléau de l'incendie. Des jets de diverses natures ont été successivement allumés, des barriques en planches ont été incendiées, et il n'a fallu pour tout éteindre en peu de secondes que quelques jets d'eau saturée d'acide carbonique. Le public a compris qu'il y a dans cette découverte sa diminution de tout un art de sécurité. On ne saurait donner trop de publicité à une aussi utile invention que celle de l'*Extincteur*, qui va certainement être inaugurée dans tous les établissements ; dans chaque maison, à bord des navires, bateaux, etc.

— La Compagnie du télégraphe électrique a tenu une réunion extraordinaire à la Taverne de Londres, sous la présidence du M. J. Wortley, président de la Compagnie. Il a été résolu d'une résolution adoptée le 9 août 1865 pour autoriser l'achat d'un nouveau chiffre de reliquat de capital non payé, ne dépassant pas 800,000 livres. Il a été adopté une résolution aux termes de laquelle le capi-

tal de la Compagnie pourra être accru jusqu'à concurrence de 2 millions sterling par la création de 160,000 nouvelles actions de 10 livres sterling chacune, donnant droit à un dividende préférentiel de 12 livres sterling par an et à d'autres avantages éventuels. Un actionnaire ayant demandé quel serait le chiffre du bénéfice éventuel des entrepreneurs s'ils venaient à réussir à poser le câble, le président a répondu que ce chiffre serait de 100,000 livres.

VARÉTÉS.

La Chute du Ciel.

PAR M. LE BARON D'ESPIRAD DE COLOGNE.

La thèse que soutient M. le baron d'Espirad de Cologne dans un beau volume qu'il vient de publier sous le titre de : *La Chute du Ciel*, est la suivante :

La science géologique, telle que la comprennent les savants de nos jours, ne rend compte que très incomplètement de plusieurs phénomènes terrestres. Les plus importants sont, entre autres : la formation des blocs erratiques ; — la chute des météores dont le nombre est régulièrement d'un milliard par an ; — l'agglomération de fossiles en quantité innombrable, produisant d'immenses monolithes fort élevés au-dessus du niveau de la mer ; — la constitution de couches puissantes de fossiles ligneux à de grandes profondeurs ; — la formation des terrains d'une grande épaisseur qui recouvrent des cités antiques, telles que Thèbes, Balbaine, Ninive, les pyramides d'Égypte ; — le dépôt fort vaste de cailloux roulés et de roches gneissiques, entassées fantastiquement les unes sur les autres et dans des positions d'équilibre ébranlé ; — la présence de fonds vaseux liquides dans les mers ; — la création de mers intérieures, comme les mers salées, comme, par exemple, le lac Asphalitique ou mer Morte et le lac Moort, qui ressemblent sans rien mystérieux une colonie cié, etc., etc.

Pour M. le baron d'Espirad de Cologne, la théorie du feu central, du refroidissement successif de la terre par le rayonnement, de la rupture subéquatoriale de la croûte, la contraction du globe, la formation de la terre, qui constitue son noyau, est non-avenue ; elle est insignifiante et insuffisante à donner raison des phénomènes ignés et aqueux dont notre planète a été à maintes reprises le théâtre et dont elle offre les traces profondes et évidentes. La théorie des soulèvements, la disparition de certaines espèces inférieures et l'apparition d'autres plus parfaites, comme la révolution, la théorie des glaciers, les déductions tirées de la présence des baches et des coquilles de silex géant à côté des squelettes des mammifères et de l'homme dans les couches du diluvium, sont autant d'idées fautes ou tout au moins très fautes ; il y a même des mots plus durs que cela dans le texte.

Pour rendre compte de tous ces phénomènes, dans l'esprit de l'auteur, la chute du ciel est nécessaire et évidente d'elle-même. À l'aide de nos grands télescopes, le soleil nous dévoile de profondes cicatrices à la surface de sa sphère, du vaste entonnoir enflammé de la base de leurs cavités immenses plusieurs de nos planètes. A certaines époques, des portions de sa masse se sont détachées et ont été lancées sur notre terre. Comment, est-ce, et pourquoi ? L'auteur n'en dit rien. Tantôt le choc a été violent, et alors le contact a été une catastrophe épouvantable ; tantôt au contraire, on verra de je ne sais quel mystérieux équilibre des forces centripètes et centrifuges, le choc n'a été qu'un simple accablant, sans secousse, qu'une coupe et légère embrasée ! C'est alors que ces dragons ailés, ces démons terribles, dont parlent et font les traditions, les mythologies, toutes les légendes, toutes les traditions, ont pu venir se glisser sur notre planète, l'habiter : sans aucun doute, ils y ont propagé l'*Esprit du mal*, et ce n'est qu'après des luttes dont le souvenir est resté dans la mémoire de l'humanité, qu'ils ont pu être exterminés. Voilà pour le côté géologique ; mais la théorie de M. le baron d'Espirad de Cologne est d'une autre nature. Les chutes de débris célestes nous donnent compte d'une foule d'autres circonstances antéhistoriques non expliquées encore. Ces débris ont détruit une société fort avancée, meilleure et plus civilisée que la nôtre, témoin les œuvres gigantesques qu'elle nous a laissées. Cette immense société d'hommes qui vivait depuis de longs siècles antérieurement à l'apparition des êtres sur la terre, aurait disparu, en laissant toutefois quelques-uns de ses représentants ; débris miraculeusement à la lapidation céleste, ils survécurent à la catastrophe et formèrent le noyau brillant d'une seconde société posthistorique, mais déjà bien inférieure et bien déchue par rapport à la précédente. C'est à cette époque que correspondent la race des deux sexes, au plutôt des six hommes déifiés ; comme les appelle l'auteur de l'ouvrage que nous analysons. C'est ainsi à cette seconde période qu'il faudrait rapporter l'époque pléistocène, cyclopéenne, passagère, et, en Occident, le règne des fées, de ces femmes enchanteuses, d'une espèce rare et merveilleuse, et doutes par tant d'un pouvoir qui a dû paraître surabondant au reste des humains. Vint ensuite la période historique proprement dite.

Pour soutenir son hypothèse, M. le baron d'Espirad de Cologne, à grand renfort d'imagination, appelle à son secours la mythologie, l'archéologie, la géologie, l'histoire, l'histoire, le druidisme ; il y a même jusqu'à assigner à la météorologie un rôle que M. Le Verrier, certes, ne soupçonnera guère, lui qui organise en ce moment le triple service météorologique continental. Ce rôle sera de prévenir ou tout au moins de prévenir la catastrophe terrestre dont nous menaçons encore, car la tradition nous dit que des satellites des diverses planètes avec les corps célestes du système solaire dont ils dépendent, sont probablement les actes suivants de ce grand drame, dans lequel la chute du ciel de l'auteur n'a été qu'un prologue.

Le livre que nous analysons nous fait l'effet d'un étrange et bizarre spectacle chaotique d'idées, dont quelques-unes attestent une grande érudition. Au milieu de la discussion des phénomènes planétaires, on se souvient, au moment où l'on s'est étendu le moins, avec des opinions tout à fait erronées, quelquefois si peu dans les idées reçues, qu'on ne peut s'empêcher de sourire en les voyant si carrément énoncées.

C'est l'homme de l'Occident, le Celte, le Gaulois, l'Européen aujourd'hui, que l'auteur proclame comme l'homme supérieur, parce que, dernier rejeton d'une glorieuse civilisation antéhistorique, c'est lui qui a créé le premier, le premier, l'ère nouvelle. Celle-ci va se rapprocher peu à peu de cette civilisation primordiale disparue.

Importées et exportées du 16 au 24 février 1866 inclus

Par la poel. du Protect. *Pit Lalo*. — J. Brander, 4 ton, 1/2 huile de coco, 6,000
Kilogr. caout. 3,000 cocoas sec, 40 pèras.
Par la poel. du Protect. *Itamco*. — J. Brander, 4 ton, 1/2 huile de coco, 1 ton, 1/2
macre.
Par la poel. du Protect. *Papapara*. — Pour le patras, 30 litres huile de coco.
Par la poel. du Protect. *Teinutobi*. — A. Bari, 340 kilogr. fougos, 40 kilogr. tri-
craie.

[illegible]

Par le gael du Port d'Irène. — Au poisson, 4 caisses estimées 1,020 fr.
 Par le brig-pat du Port. Surprize. — A. W. Hart, diverses marchandises estimées 30,000 fr.
 Par le brig du Port. Sucrie. — J. Brander, diverses marchandises estimées 10,000 fr.
 Par le pail du Port. Sucre. — A. W. Hart, diverses marchandises estimées 1,700 francs.
 Par le pail du Port. Fœutrie. — J. Brander, diverses marchandises estimées 12,500 francs.
 Par le pail du Port. Pœ Porcu. — J. Brander, diverses marchandises estimées 1,600 francs.
 Par le pail du Port. Hornet. — J. Brander, diverses marchandises estimées 17,000 francs.

Du vendredi 16 au jeudi 22 février 1866 inclus

19 février. Cabot, du Protect. Teinofield, de 2 ton., pat. Campbell, ven. de Hudson et 3 jours; 1 passag. M. J. Murphy, américaine, no débarq. pas.
19 février. Gôtl du Frotes. Espagne, de 32 ton., cap. Teina, ven. de Moscou et 6 jours.
— 19 février. Cabot, du Protect. Teinofield, de 2 ton., pat. Naupo, ven. de Moscou et 8 jours.
19 février. Cabot, du Protect. Naaloo, de 7 ton., pat. Ono, ven. de Moscou et 2 jours.
19 février. Cabot, du Protect. Fayoras, de 4 ton., pat. Opeta, ven. d'Alaska (13 en 4 jours).
20 février. Bilig-pet. angala City of Sydney, de 88 ton., cap. W. Simpson, ven. de Sydney en 6 jours; 6 passag. MM. Walker, McCross, Plunkett, et 3 indigènes d'Alémbaria, no débarq. pas.
20 février. New England, de 12 ton., cap. S. D. Billinge, ven. de Nouvelle caillé (Australie); 1 passag. M. A. Crichton, américain, ne débarq. pas.

20 février. L'après à bolice L'atoua-Frédéric, commandé par M. Quentin, lieutenant de vaisseau, allé à Anaa (13) et les Iles-Marginites; 20 passag. embar.

16 février. Cabot. du Protet. Smolou, de 7 ton., pat. Oïne, all. à Moorea
1 passage. M. J. Moody, américain, embarquant.

16 février. Brig. du Protet. Surprise, de 108 ton., cap. McGrath, all.
aux îles Gambier; 5 pass., M.M. Dupuy, français, F. Kraff, allemand, et 1 li-
dière de Raïatea, embarquant.

16 février. Brig. du Protet. Surrie, de 174 ton., cap. Hori, all. à Papeete
avec un chargement d'oranges.

INDUSTRIE — COMMERCE.

L'indigène Ahuura a Tapan :
Mauuri est dans l'intention de
vendre à M. Solles la terre Fohuc, sis
dans le district de Fapao, et inscrit
au n° 101.

Les indigènes Boometna Votrupa et Vebiaton et Atoval-v. Boometna et Vebiaton sont dans l'intention de vendre à M. Salles les terres Foraton et Valtata, situées dans le district de Popoia, et inscrites aux n° 79

L'indigène Teritapannui Pannure a Tu est dans l'intention de vendre à M. Salmon la terre Teritapannui, située dans le district de Papara.

L'Indigène Pong Puan
Touka est dans l'attention de ve
dré à M. Salmon la terre Tahoum
nie dans le district de Popara, et i
scrite au n° 477.

L'Indigène Tchouril a Tourné
à Rupo est dans l'intention
vendre à M. Salmon la terre Horop
nui, éte dans le district de Papara,
inscrite liv. 3 n° 2. 114-251

Te opua nei Ahuura a Topera a
Manooi i te hoo atu na! Mō
Salles i te fenua o Pohue, te vai i te
malatessa ra o Papenoo, e uā fori
hia i te n° 104.

Te opua nel Roometua Vairua
pea Vhiatus e o tatala va a Roometua e Vhiatus i te hao atu na Mitia Sallie i na fauau, ra o Farafae e o Vailaita, te vai i te mafatiasa ra e Poposono e ua fomite hia i na numero 79 e te 76

Tenopaa nel Teritapanui P
marea. Ta i te hoo-ai na
Salmon i te fenua o Teitiroia,
vai i te mutacina ra o Papara, e ua to

Te opua nei Founa Fannve
Yonho i te hoo aba na Miti Sa
mon i te fenua ra o Tahitumu, te vai
to melicicase ra o Pajura, e na femi
lia i te n° 414.

Te opna mei Tehoaril a Teomaa a Rupo i te hao atu na M Solomon i te fewa ra o Hoobopuni, vai i te matolinaa ra o Papara, e ua i mille hia i te toa 3. n° 2.

17 février. Gout. du Protect. *Favorita*, de 69 ton., cap. J. Chaves, all. à Man-
gareva; 2 passag. Indigènes des Tuamotu, à venir sans débarquer.
19 février. Cabot. français *Margaret*, de 12 ton., cap. Legoux, all. à Atimonea.
20 février. Cabot. du Protect. *Hornet*, de 28 ton., pat. Vukauk, all. à Houahou
et les lies voisines.
20 février. Cabot. du Protect. *Poe Paru*, de 8 ton., pat. Tevini, all. à Mani-
hi (N.).
21 février. Gout. de Borabora *Mamui Paka*, de 80 ton., cap. Fagura, all. à Tei-
tiarua.
22 février. Cabot. du Protect. *Tetiavahi*, de 4 ton., pat. Moapa, all. à Moorea.
22 février. Cabot. du Protect. *Tumara*, de 21 ton., pat. Campbell, all. à Huahua

BATIMENTS SUR RADE

14 février. Frégate à voiles française *Néride*, commandée par M. Prouhet, capitaine de frégate.

DE CONCLUSI

[illegible]

MARCHÉ DE PAPIÈRE

Données apportées sur la place du marché, du vendredi 16
au jeudi 22 février 1886 inclus.

Dados.	Quantid.	Peso da União.	Total.	Defrém.	Quantid.	Peso da União.	Total.
		F. C.	F. C.			F. C.	F. C.
Pain (1)...	2400 kg.	1.432		Repart.		7.33	
" id	" id			Almou.	25 pa.	50	12 50
" id	" id			Lençuais.	15 pa.		35
debaixo	1900 kg.	1.50	2.850	Almou.	25 pa.		40
" id	" id			Lençuais.	15 pa.		40
pare.	1050 kg.	1.50	1.575	Almou.	40 pa.		120
vestido	45 kg.	2	450	Almou.	25 pa.	50	140
meio	110 kg.	2	220	Almou.	30 id.		60
Parasol.	" id			Almou.	200 reg.	1.50	300
Cris.	420 paq.	40	420	Fruita.			
" id	480 id.	40	180	Almou.	70 pa.	50	35
Almou.	" id			Almou.	25 pa.		30
Salade.	48 paq.	50	23	Almou.	25 pa.		30
Carotes.	60 paq.	50		Almou.	60 id.		60
" id	15 id.	50		Almou.	60 id.		60
Navets.	8 id.	50	4	Almou.	25 pa.		25
A reporter.			7.374	Total.			8.405 50

(1) au marché et chez les boulangers et les bouchers

État des bestiaux abattus à Papeete, du vendredi 16 au jeudi 22 février 1886 inclus.

Dates.	Septen et. seules.	Noms des bouchers.	Marques.	Propriétaires.	Éleveurs.	
16 février	Bœuf.	4	Georget.	une cloche.	Biert.	Moorea.
17	id.	id.	id.	id.	id.	id.
18	Bœuf.	4	id.	id.	id.	id.
19	Bœuf.	4	id.	id.	Lehardat.	Papara.
20	Bœuf.	4	id.	id.	id.	id.
21	Bœuf.	4	id.	G.	Germain.	Moorea.
22	Bœuf.	4	id.	id.	id.	id.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

INDUSTRIE — COMMERCE.

MADAME TOUCAS A L'HONNEUR D'INFORMER LE
public qu'à compter du 1^{er} mars prochain elle prendra la suite du
commerce de Madame Langemazino, sa mère. 112-2165-1

IV. A salaison, pouvant contenir toute espèce de liquides, qu'il offre à 0 fr. 175 (dix-sept centimes et demi) par chaque gallon de contenance.
Paris, le 15 février 1866.

En vente au bureau de la Poste :

CALENDRIER DE TAHITI POUR L'AN 1866.

EN VENTE AU BUREAU DE LA POSTE AUX HEURES

heures d'ouverture :
CARTE DES ARCHIPELS DE LA COLONIE ET DES ILES VOISINES.
 Prix : 5 fr. 10

(Celle carte n'est autre que la carte de l'hydrographie française, n° 935 édition de 1857.)

PRIX DE L'ABONNEMENT: PRIX DES ANNONCES:

Par an	88 fr. 00	Pour les 20 premières lignes, la ligne	2 fr. 50
Six mois	50 00	Au-delà de 20 lignes, la ligne	6 25
Trois mois	26 00	Années renouvelées, au 1 ^{er} juin	

Les demandes d'abonnement et les annonces doivent être adressées à :

LE BULLETIN OFFICIEL DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS D'IMPRIMERIE

L'Océanie. Prix, le numéro, 1 fr. 00
(Les conditions d'abonnement sont les mêmes que pour le Messager.)